

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Alain Bauer (*séance du lundi 25 septembre*)

Alain Plantey : La France a toujours connu la violence. On parlait jadis de bandits. Le phénomène n'est donc pas nouveau. Il apparaît que ce sont les hommes qui posent problème. Il suffit qu'un adolescent joue les fiers-à-bras et frappe une enseignante pour qu'il soit immédiatement soutenu par les autres garçons. Les filles n'interviennent, quand elles le font, qu'après.

En second lieu, est-il raisonnable qu'il n'y ait plus d'hommes parmi les enseignants de nombreux établissements ? Il est pourtant nécessaire que les garçons qui ont des velléités de révolte soient de temps à autre calmés par une « baffe », pour reprendre votre mot.

Le chômage des jeunes est également certainement une cause de violence. Des garçons oisifs sont en effet nécessairement amenés à faire des bêtises. Ne faudrait-il pas envisager de créer des chantiers pour les occuper ?

Un autre facteur de violence est la prison qui, loin d'être préventive, crée en réalité les criminels. On a certes institué les travaux d'intérêt général, mais ce n'est pas suffisant.

Nous nous penchons sur la violence ouverte. Fort bien ! Mais il ne faudrait pas oublier les trafics, les fraudes, le proxénétisme qui constituent une immense violence cachée.

*
* *

Alain Besançon : Permettez-moi d'établir un point de comparaison avec les Etats-Unis. Il y a dans ce pays 2 100 000 personnes *in prison* (et non pas *in jail*), c'est-à-dire condamnées, et le nombre des meurtres est de 16 000. En France, le chiffre, s'il était proportionnel, serait de 300 000 personnes en prison et de 3 100 meurtres. Or les prisons françaises comptent 60 000 détenus.

Ma deuxième remarque porte sur les immigrés. Vous avez évoqué l'histoire en vous référant à l'immigration portugaise, espagnole, polonaise, italienne etc. Mais ne se trouve-t-on pas face à un cas de figure différent quand il s'agit de musulmans et de noirs ? Je pense aux Etats-Unis encore où presque la moitié des gens *in prison* sont des noirs, qui, en au moins deux siècles de présence sur le sol américain, ont pourtant largement eu le temps de s'assimiler. Quant aux musulmans, on peut voir qu'en France ils ne présentent pas du tout le même profil que jadis les Portugais ou les Polonais. Dans les prisons, bien entendu, on ne les recense pas comme tels car la loi l'interdit, mais, sagement et pragmatiquement, on les regroupe dans un même quartier.

*
* *

Jacques de Larosière : Vous avez dit que les magistrats – comme sans doute nous-mêmes, si nous étions à leur place – hésitent à incarcérer un mineur une première fois, et même une seconde ou une troisième fois. En fait, je croyais que l'incarcération d'un mineur (pour un délit) était illégale. Qu'en est-il exactement ?

*
* *

Xavier Darcos : Je voulais poser une question sur les noirs et les musulmans, en tous cas sur ceux qui sont « saisis » par les réseaux religieux extrémistes dans nos quartiers, mais elle a déjà été posée par Alain Besançon.

Vous avez parlé de l’habillage idéologique du crime et de la violence. J’ai eu deux expériences par rapport à la violence et à l’incivilité, l’une comme ministre de l’Enseignement scolaire et l’autre comme élu local. Dans les deux cas, j’ai été frappé par l’absence totale des raisons que vous évoquez – besoin, envie, plaisir – dans les faits que nous avons constatés. La plupart des adolescents auteurs de violence sont en fait dans un monde virtuel où le bien et le mal, le possible et l’interdit se confondent. Nous sommes en face de jeunes qui, zappant à la télévision d’un film américain à des événements réels, ne distinguent plus le vrai du faux et qui perdent tout contact avec le réel, y compris lorsqu’ils font l’objet de mesures de prévention. Un triste exemple me revient en mémoire. Nous avons eu affaire à des jeunes gens qui pratiquaient des « tournantes » et que nous avons essayé d’accompagner pour prévenir toute récurrence. Au bout de plusieurs mois de formation, de reprise en main, l’un des jeunes gens a souhaité poser une dernière question. Celle-ci fut : « A partir de combien c’est interdit de faire une tournante ? ». On voit là à quel point il est difficile de ramener ces garçons tout simplement à l’ordre du monde et de la raison.

*
* *

Jacques Dupâquier : Il me semble que les rapports entre délinquance et immigration ne sont pas niables. Ce à quoi nous assistons aujourd’hui a une tout autre dimension que ce qui a pu se passer au début du siècle avec les Italiens, par exemple. La raison en est d’abord qu’il ne s’agit pas des mêmes grandeurs. La France comptait environ un million d’immigrés au début du XX^e siècle ; elle en compte cinq actuellement.

En outre, les critères qui vous permettent de mettre en doute les relations entre délinquance et immigration ne me semblent pas pertinents. Quand on parle des étrangers, il ne s’agit pas d’une catégorie homogène. Je me souviens avoir lu des études indiquant que la délinquance chez les Portugais était non seulement inférieure à celle des autres étrangers, mais même à celle des Français. Il y a une dimension ethnique évidente dans la délinquance.

La même remarque vaut pour les immigrés. Il ne s’agit pas d’une catégorie pertinente, moins en raison de leurs origines ethniques différentes qu’en raison des écarts de générations. Le lien entre immigration et délinquance n’est pas un lien direct. Il est plutôt générationnel. J’entends par là que la première génération d’arrivants n’est pas spécialement délinquante. Mais l’échec de l’intégration fait que la seconde génération verse dans la délinquance. Des études sur ce sujet le montrent bien, par exemple celle de Michèle Tribalat. Malheureusement, il existe encore en France une grande réticence à donner des chiffres. Ne croyez-vous pas que la délinquance liée à l’immigration est surtout une délinquance de seconde génération ?

*
* *

Réponses :

A Alain Plantey : Je me rappelle avoir assisté à Roubaix, dans un même établissement, dans un environnement difficile, à deux cours de géographie. Le premier cours était assuré par un jeune homme de 35 ans, bâti comme un rugbyman et qui m’expliquait qu’il ne pouvait jamais tourner le dos à sa classe pour écrire au tableau car il était la cible de projectiles divers, ce qui l’empêchait évidemment de faire cours. Dans la classe d’à côté, qui était une Troisième, une classe très dure, le professeur était une femme qui ressemblait à l’inspecteur Colombo, mais en plus

boulotte, et qui faisait régner une discipline de fer. Les élèves levaient la main, s'excusaient normalement et écoutaient. Il apparaît clairement à travers cet exemple que le problème ne se pose pas en termes hommes/femmes, mais en termes de gestion de l'autorité. La difficulté tient à ce que, dans une optique post-soixante-huitarde souvent prévalente, l'enseignant n'assume pas l'exercice de l'autorité alors que la demande d'autorité est considérable.

Pour ce qui est du chômage, vous avez sans doute raison, mais on ne doit pas oublier que la criminalité en France s'est développée au moment où il n'y avait pas de chômage, en 1964. Soyons donc très prudents dans l'établissement de liens entre le social et le criminel. Ce n'est jamais ce que l'on croit. Remarquons, dans le même esprit, que la Grande-Bretagne a connu sa plus haute explosion de violence au moment où elle connaissait son plus bas niveau de chômage.

A Alain Besançon : Tous vos chiffres sont exacts. Je rajouterai même qu'il y a 5 millions de personnes sous contrôle judiciaire, 2 100 000 en prison et 2 900 000 en liberté provisoire ou sous contrôle judiciaire. Effectivement, il semble intéressant de ramener ces chiffres au cas de la France. Mais le problème est que la loi pénale américaine et la loi pénale française ne permettent une véritable comparaison que pour deux tiers. En effet, un tiers du système américain nous est totalement incompréhensible et un tiers du système français ne peut être comparé à rien d'autre. L'analyse avait été faite en 2000, l'année où la France était devenue plus criminogène par habitant que les Etats-Unis, à cause de la démographie américaine. S'il y a 16 000 homicides, il y a 250 millions d'armes à feu – contre 20 millions en France et, en général, pas des armes de poing. Cela est à mettre en regard du fait que l'intégralité de tous les phénomènes criminels, y compris l'homicide, est en réduction aux Etats-Unis – qui ont retrouvé le niveau des années 60 – alors que la France a atteint un chiffre jamais connu par le passé. Outre la démographie américaine, il faut prendre en compte le fait que le système américain maintient les détenus plus longtemps en prison, ne cumule pas systématiquement les peines, et parfois même éternellement, ce qui n'est pas le cas dans le système français.

A Jacques de Larosière : La loi française permet de mettre des mineurs en prison dès 13 ans pour faits graves. Elle prévoit qu'on les condamne à part pour pas plus de la moitié de la peine qu'ils auraient encourue s'ils étaient des majeurs. Mais à partir de 13 ans, ils ont la totale responsabilité de leurs actes pour un certain nombre de faits criminels.

Il n'y a jamais eu autant de mineurs en prison qu'aujourd'hui. On en passe « en flux » environ 2 800 par an et il y en a « en stock » environ 1 100, ce qui est considérable.

A Xavier Darcos : Vous avez parfaitement raison. Le négationnisme de gauche n'est pas meilleur que celui de droite et la gauche a fait beaucoup de mal au pays et à elle-même en ne reconnaissant pas la réalité.

Pour ce qui est de la non-intégration de la règle, je la considère comme une part du plaisir. Le schéma « déni-défi-délit », qui est l'analyse psychiatrique du comportement de l'adolescent, un âge que nous avons créé, constitue un élément majeur que nous devons prendre en considération.

Par contre, je n'ai pas la même analyse que vous sur les méfaits supposé de la télévision. La télévision montre le réel. On n'en est pas maître. Quand on meurt, on meurt, quand il y a du sang, il y a du sang et même si, avec une cassette vidéo, on peut rembobiner plus vite, on ne peut changer la fin. Ce qui est radicalement différent du jeu vidéo. Nous commettons une grosse erreur en nous focalisant sur la télévision. Il n'y a jamais eu autant de films violents aux Etats-Unis sur jamais autant de chaînes avec jamais aussi peu de meurtres commis, jamais aussi peu d'agressions sexuelles et jamais aussi peu de violence depuis quarante ans. Par contre, la prolifération des jeux vidéo pose un vrai problème. Le joueur fait ce qu'il veut, reprend le jeu quand il veut, fait revivre les personnages, change les règles, modifie les paramètres, le tout sans conséquences. Il est là plongé dans un univers entièrement virtuel. Il faudrait, à mon sens, se défocaliser de la télévision et

se pencher sérieusement sur les jeux vidéo, peu ou jamais interdits aux mineurs, à la différence de certaines revues que, de toutes façons, ils ne lisent pas.

A Jacques Dupâquier : Vos analyses sont justes, mais elles posent un vrai problème, à savoir l'oubli de ce qu'était la France il y a un siècle. A l'époque, il y avait en France 80 millions de musulmans qui entraient dans nos statistiques criminelles, dans des départements français. Et contrairement à ce que vous pensez, la justice n'y était pas différente de celle de la métropole, notamment en matière de crimes et de viols. La justice a changé uniquement sur la consommation de stupéfiants après 1921 car, en France, la diffusion de l'opium était entre les mains d'un dealer public qui n'était autre que l'Etat. L'opium constituait 30 % des recettes extrabudgétaires de la France, ce dont nous n'aimons pas nous rappeler. Nous avons donc eu 80 millions de musulmans, et ce dans une pratique criminelle grosso modo comparable à celle de la métropole.

Ce qu'il m'importe de remarquer ici est que l'analyse de la dimension ethnique ou culturelle n'a jamais permis dans aucun pays – y compris bien entendu ceux dans lesquels ces analyses sont tout à fait officielles et licites – d'établir un lien quelconque entre le fait que l'on soit noir, maghrébin ou quoi que ce soit d'autre, et le fait que l'on soit criminel. Le seul élément qui ait été démontré dans toutes les analyses entreprises est que la démographie donne des résultats plus fiables que l'ethnographie, parce que la surreprésentation des hommes jeunes, ayant donc un certain nombre de besoins et de pulsions, amène à ce qu'ils soient plus violents que les autres groupes. Dans tous les pays, les jeunes hommes sont plus violents que les dames d'un certain âge. C'est une évidence d'ordre démographique, et non ethnographique.

Pour revenir sur ce qui a été dit des Polonais, des Portugais ou des Irlandais, prenez la presse populaire de la période, au moment où le *Petit Gaulois* tirait à quatre millions d'exemplaires ; enlevez chaque fois « portugais », « espagnol » ou « polonais », et mettez à la place « maghrébin » ou « africain » et vous serez surpris de voir à quel point les journalistes n'ont aucune imagination.

*

* *